

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 28/16

Date de convocation 18 mars 2016

Conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **24 mars 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **RIVIERES – RESTAURATION PLAINE DE MERCIER-SUIVI
ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION FONCTIONNELLE
DE LA PLAINE DE MERCIER**

MEMBRES PRESENTS

Sylviane REY
Roland BLAMPEY
Hervé BOURNE
Jacky GUENAN

Marcel CATTANEO
Gérard CHAMPANGE
Michel COUTIN

Paul CARRIER
Marc LLEDO
Michèle LUTZ

Nicolas BLANCHARD
Philippe PRUD'HOMME
Ulrich GAGNERON

MEMBRES EXCUSES

Pouvoir(s)

MEMBRES Absent(s)

Robert TUGEND

EXPOSE

Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle que par délibération N° 11/15 du 6 Mars 2015, le Bureau a autorisé Monsieur le Président à conventionner avec ASTERS – Conservatoire d'espaces naturels Haut-Savoyard, convention, l'élaboration du programme de suivi environnemental des travaux de restauration fonctionnelle de la Plaine de Mercier.

Il rappelle que ce suivi constitue un engagement de la collectivité lié aux autorisations de travaux L'arrêté préfectoral N°2015009-0025 du 9 Janvier 2015 portant autorisation de destruction ou perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces protégées, destruction, altération ou dégradation d'habitats d'espèces protégées, a permis l'engagement des travaux.

Le programme prévisionnel, présenté dans le tableau joint, détaille les différentes mesures, leur fréquence/périodicité et précise celles qui seront réalisées par les services de la CCSLA - les autres actions de suivi nécessitent des compétences externes à la collectivité.

Il précise que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie sont susceptibles d'accorder une aide pour la réalisation de ce suivi.

Monsieur le Vice-Président propose de :

- lancer une consultation pour les autres actions à mener
- solliciter les aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Il demande aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer.

-O-O-O-O-O-O-

Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le 
ID : 074-247400773-20160324-DEL_20160324_8-DE

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, décident de lancer une consultation sur les actions à mener dans le cadre du suivi et autorisent Monsieur le Président à demander à cet effet toutes les aides possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que du Conseil Départemental de la Haute Savoie.

Résultat du vote :

Votants :	13	Abstention :	0	Exprimés :	13
Pour :	13	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 31 mars 2016

Affichage le 31 mars 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Environnement
- Budget

FAVERGES, 31 mars 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN



Envoyé en préfecture le 31/03/2016
Reçu en préfecture le 31/03/2016
Affiché le 07/04/2016
D : 400773-2016-DEL_20160324_8-DE

Sources du Lac d'Annecy
Pays de Faverges

N° 28716
Date de convocation 18 mars 2016
Conseillers en exercice : 14

Présents : 13
Votants : 13

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **24 mars 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **RIVIERES – RESTAURATION PLAINE DE MERCIER-SUIVI
ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION FONCTIONNELLE
DE LA PLAINE DE MERCIER**

MEMBRES PRESENTS

Sylviane REY
Roland BLAMPEY
Hervé BOURNE
Jacky GUENAN

Marcel CATTANEO
Gérard CHAMPANGE
Michel COUTIN

Paul CARRIER
Marc LLEDO
Michèle LUTZ

Nicolas BLANCHARD
Philippe PRUD'HOMME
Ulrich GAGNERON

MEMBRES EXCUSES

Pouvoir(s)

MEMBRES Absent(s)

Robert TUGEND

EXPOSE

Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle que par délibération N° 11/15 du 6 Mars 2015, le Bureau a autorisé Monsieur le Président à conventionné avec ASTERS – Conservatoire d'espaces naturels Haut-Savoyard, convention, l'élaboration du programme de suivi environnemental des travaux de restauration fonctionnelle de la Plaine de Mercier.

Il rappelle que ce suivi constitue un engagement de la collectivité lié aux autorisations de travaux L'arrêté préfectoral N°2015009-0025 du 9 Janvier 2015 portant autorisation de destruction ou perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces protégées, destruction, altération ou dégradation d'habitats d'espèces protégées, a permis l'engagement des travaux.

Le programme prévisionnel, présenté dans le tableau joint, détaille les différentes mesures, leur fréquence/périodicité et précise celles qui seront réalisées par les services de la CCSLA - les autres actions de suivi nécessitent des compétences externes à la collectivité.

Il précise que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie sont susceptibles d'accorder une aide pour la réalisation de ce suivi.

Monsieur le Vice-Président propose de :

- lancer une consultation pour les autres actions à mener
- solliciter les aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Il demande aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer.

-0-0-0-0-0-0-0-

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, décident de lancer une consultation sur les actions à mener dans le cadre du suivi et autorisent Monsieur le Président à demander à cet effet toutes les aides possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que du Conseil Départemental de la Haute Savoie.

Résultat du vote :

Votants :	13	Abstention :	0	Exprimés :	13
Pour :	13	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 31 mars 2016

Affichage le 31 mars 2016

Destinataires :
- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :
- Environnement
- Budget

FAVERGES, 31 mars 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN



PROGRAMME PREVISIONNEL DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION FONCTIONNELLE DE LA PLAINE DE MERCIER

ID : 074-247400773-20160324-D

PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	METHODE - MOYENS	EVALUATION TEMPS UNITE JOURNEE EXTERNE INTERNE	EVALUATION COUT	FREQUENCE :	REMARQUES
VOLET PHYSIQUE					
Suivi topographique du profil en long	Drone : topo + photo aérienne	1	1500 €	Annuelle	/
Suivi de 5 profils en travers	Protocole « suivi des repères de niveaux »	1	/	Trimestriel ou Post-crués	Echelles de niveau / suivi transport solide et déclenchement d'interventions.
A VOLET PISCICOLE					
Questionnement ONEMA	Protocole de suivi de la reconquête piscicole à définir avec ONEMA	A Définir			
B: VOLET RENATURATION					
B1 semi de points :	Relevé terrain (base 100 points environ)	1	Sur marché	Annuelle	Evaluation du coût : 1 j de terrain pour les 100 points, 2 heures pour la reprise des données, plus du temps d'analyse quand plusieurs session auront été réalisée (1/2 journée max), donc 2 jours/an au maximum A mon avis, c'est à faire annuellement, et pas seulement en année 1,2,5, et 10 ! Année 1 et 2 : cible 1 à 6
1. lit mineur chenal principal, 2. lit mineur chenal secondaire, 3. banc d'alluvions nu, 4. banc d'alluvions à végétation herbacée, 5. banc d'alluvions à végétation arbustive naturelle, 6. banc d'alluvions à végétation arbustive issue de plantation, 7. banc d'alluvions à végétation arborée naturelle, 8. banc d'alluvions à végétation arborée issue de plantation.	Reprise données / traitement - analyse	1	Sur marché	/	/
	Analyse par photo-interprétation	1	Sur marché	/	/
	B2 reconnexion fonctionnelle lit mineur-lit majeur	Hydrogéologie	/	1500€	/
Mesure du niveau du toit de la nappe phréatique d'accompagnement et ses variations	Installation de deux piézomètres	1	1200 € HT + 44€ HT ml + 160 €	/	Amené, repli, préparation Forage, fourniture et pose de tubage Protection cadenas pour 2 unités
	Relevés piézométriques	12j	/	bimensuelle	Convention ASTERS/CCSLA pour répartir la charge entre les structures et obtenir une fréquence de relevés bimensuels. Chacun relève 1fois/mois
B3 suivi des invasives	Suivi externe + rapport	0.5j	Sur marché	/	Intégré au suivi de points (B1) rapport à la CCSLA en cas de besoins.
	Formation d'une équipe d'agents de la CCSLA	/	1500 €	/	Reconnaissance des invasives (cibles prioritaires buddleia – acacia et renouée du Japon.)
	Interventions agents CCSLA	6j	/	3 jours deux personnes	Identifier les espèces cibles aux différents stades de végétation : buddleia, acacias + vigilance renouée (3 jours deux personnes)

PROGRAMME PREVISIONNEL DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION FONCTIONNELLE DE LA PLAINE DE
MERCIER

C SUIVI DES PERIODES D'ASSECS

Protocole décrit : mesurer la longueur du torrent renaturé « en eau » au cours de l'année	Relevé terrain	1h	/	Hebdomadaire	En Régie : réalisation par les services de la CCSLA
	Traitement des données	0.5j	/	Semestriel	

D SUIVI EFFICACITE NICHES ET MARES

D1 : fonctionnement des mares	Méthode différente entre mare permanente et mare temporaire	1j	/	bimensuelle	Année 1
D2 : Evolution végétation aux abords des niches et Mares	Relevés en fin d'été	2j année 1 1j année N+	Sur marché	Annuelle	Description de l'état de végétation dans et aux abords les mares permanentes et temporaires et des niches pierreuses sur une largeur de 5 mètres
D3 : suivi des Amphibiens reproducteurs	3 passages durant la saison de reproduction	2j année 1 1j année N+	Sur marché	Annuelle	Sur la base du protocole : http://rhomeo-bao.fr/?q=indicateurs_11 3 passages en période de reproduction 1 passage nocturne
D4 : Suivi des reptiles sur les niches pierreuses	Observation à distance et recherche de mues	3j	Sur marché	Annuelle	réaliser en début de saison, entre début avril et mi-juin, six visites de terrain espacées d'une quinzaine de jours.

E : SUIVI ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

E1 : suivi écologique à 2 et 5 ans du Marais de Giez, Doussard, Faverges.	Observer l'évolution des milieux et de la diversité biologique et écologique	A définir avec le SILA et ASTERS dans le cadre du suivi du site Natura 2000 APPB Marais de Giez	Convention de suivi avec ASTERS		
E2 : Suivi piézométrique :			Convention de suivi du réseau piézométrique du marais avec ASTERS		